

DEPARTEMENT

DE L'OISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 17 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

Date de la convocation
11 juin 2026**Objet de la délibération**
Enfouissement du réseau
Basse Tension sentier
Leviel, sentier du Clos
Marie Bellet et ruelle
Chéron - Marché de
travaux - Syndicat
d'Energie de l'Oise SE60

L'an deux mille vingt-six, et le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Laëtitia ROULET - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - M. Michel BIRCK - Mme Mirjana ILIC - M. Yves NEMBRINI - Mme Isabelle FRILLAY - MM. Patrick GOSSET - Didier DUCHAUSSOY - Mme Laurence GEFFROY - M. Stéphane GRAS - Mme Nora LARIBI - M. Xavier DARCHE - Mmes Claire COP - Christelle DELVAL - Dorothee PIERARD - MM. Dakoury DAGO - Hugues ALEXANDRE - Quentin TOLCK - Mme Soumia BAKHTI - MM. Alexis BRILLET - Casimir SZEPIZDYN - Mmes Catherine VANDEWATTYNE - Ophélie BEASLAY.

Absente excusée : Mme Aline LEJEUNE (pouvoir à M. Thierry BALLINER).

Absents : MM. Jérémy VISCONTI - Antonin FERREIRA ROCHE.

Monsieur Alexis BRILLET est nommé secrétaire de séance.

Conjointement avec les travaux de la Communauté de Communes du Liancourtois, la commune va réaliser les travaux d'enfouissement du réseau Basse Tension, sentier Leviel, sentier du Clos Marie Bellet et ruelle Chéron.

Madame le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 "Subventions d'équipement aux organismes publics", et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 18 juin 2026, s'élève à la somme de 145 610,50 € (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 122 858,86 € (sans subvention) ou 73 715,32 € (avec subvention).

Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;

Vu les statuts du SE60 en vigueur ;

Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de mise en souterrain du réseau Basse Tension sentier Levieil, sentier du Clos Marie Bellet et ruelle Chéron

- d'acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- de demander au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prendre acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60

- d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 18 juin 2026

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

En date du 21/05/2026 - Validité de 3 mois

Commune : LIANCOURT
Localisation : Mise-en Souterrain | BT | SOUTER | Senté Levé et clos Marie -Ruelle Cheron
Dossier n° : 2026-0058-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1,030)	Montant SPS 0.600% (actu HT 1,030)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionnable	Financement		Participation	
								MES 40%		LIANCOURT Avec aide	LIANCOURT Sans aide
Basse Tension	113 079,51 €	678,69 €	113 758,20 €	22 751,84 €	9 100,66 €	145 610,50 €	122 858,86 €	49 143,54 €		73 715,32 €	122 858,86 €
TOTAL	113 079,51 €	678,69 €	113 758,20 €	22 751,84 €	9 100,66 €	145 610,50 €	122 858,86 €	49 143,54 €		73 715,32 €	122 858,86 €

Le Directeur du SE60



Sabine BLANCHARD